

COMPRENDRE SA FACTURE

POUR UNE MEILLEURE LECTURE, LA FORME DE VOTRE FACTURE CHANGE. LA VOICI EXPLIQUÉE POINT PAR POINT.

Facture d'électricité Basse tension
février 2014 - relevée

1. Votre référence client : 010000000

2. Vos numéros utiles : 15, rue Jean Châlier PK4, BP 73 98848 NOUMÉA CEDIX

3. Caractéristiques du contrat : 15 ampères - 2 fils, 3.30 kVA

4. Message : Cette facture est basée sur le relevé de vos consommations.

5. Facture n° 1071591 émise le 20 février 2014

6. Destinataire de la facture (payeur) : MR MARCEL DUPRE, ROUTE DE LA MONTAGNE BOULARI MONT-DORE

7. Titulaire du contrat (signataire) et lieu de fourniture électrique (adresse technique) : MR MARCEL DUPRE, ROUTE DE LA MONTAGNE BOULARI MONT-DORE

8. La facture EEC est payable tous les mois. Montant prélevé à partir du 19 mars 2014 : 13.673 XPF

9. Graphique d'évolution des consommations (kWh) sur les 24 derniers mois.

10. Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : 19/03/2014, 13.673 XPF

- 1 **Numéro de Police d'abonnement.**
- 2 **Vos contacts à EEC.**
- 3 **Vos informations contractuelles :** type de contrat - puissance souscrite.
- 4 **Zone de message :** elle vous indique si votre facture est estimée ou relevée.
Mémo :
- Le relevé de votre compteur se fait tous les 2 mois par un agent releveur.
- La facture estimée correspond à une estimation de votre consommation d'énergie sur 1 mois.
- La facture relevée correspond à votre consommation d'énergie sur 2 mois, avec déduction de la consommation estimée précédemment.
- 5 **Période facturée.**
- 6 **Destinataire de la facture** (payeur).
- 7 **Titulaire du contrat** (signataire) et lieu de fourniture électrique (adresse technique).
- 8 **La facture EEC est payable tous les mois.** Date limite de règlement ou date de prélèvement de votre facture. Le montant de votre facture sera prélevé sur votre compte bancaire à la date indiquée si vous êtes en prélèvement automatique.
- 9 **Ce graphique vous permet de comparer vos consommations en kilowatt-heure (kWh) sur les 24 derniers mois.**
- 10 **Titre Interbancaire de Paiement (TIP).** Il permet d'effectuer le règlement sans faire de chèque. Il suffit de le découper, dater et signer puis de le retourner à la CSB ou à EEC, ou le déposer dans la «boîte à chèque 24h/24» située sur la grille de notre agence de Nouméa - PK4.

EEC
Nouméa

SA au capital de 1 187 515 000 XPF
RCS Nouméa B 9 10996
N° SIRET 98848 001
N° SIREN 00001 30001 401000 54
COP 14168 01002 0000048001 23

11. Votre consommation : Compteur N° 106400582

12. Ancien relevé index : 101120213, 6300

13. Nouveau relevé index : 121022014, 7421

14. Coefficient de lecture : 513

15. Consommation en kWh : 513

16. Valorisation de votre facture d'énergie

Énergie	Consom. en kWh	Prix unitaire XPF	Puissance souscrite kVA	Base	Taux	Montant XPF
Énergie (Du 10/12/2013 au 12/02/2014) (64 jours)	513	32,24				16.530
Déduction montant antérieur estimé						-6.859
Prime fixe		372,00	3,30			1.228
Taxe communale (perçue pour le compte de la Commune) basée sur le montant de l'énergie et de la prime fixe (Du 10/12/2013 au 12/02/2014) (64 jours)				11,096 XPF	9 %	1.079
Redevance comptage						588
TOTAL TTC à régler						13.673

17. Les tarifs de l'énergie sont fixés par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

18. Comment payer votre facture ?

19. Montant de votre facture à régler.

- 11 **Période de consommation** prise en compte.
- 12 **Votre compteur d'électricité est relevé tous les deux mois.** Si votre compteur a été relevé, votre facture sera une **Facture relevée**. Si votre compteur n'a pas été relevé, vous recevez une **Facture estimée**.
- 13 **Consommation en Kilowatt-heure (kWh).** Elle est obtenue par différence entre le nouvel index et l'ancien. Pour une facture estimée il n'y a pas de nouvel index. L'estimation est calculée sur une période de 30 jours à partir de la moyenne des 12 dernières factures, ajustée d'un coefficient saisonnier.
- 14 **Énergie** Cette consommation est facturée au tarif en vigueur publié par le gouvernement pour la période indiquée.
- 15 **Votre consommation estimée sur la facture du mois précédent** est déduite de celle de la facture relevée.
- 16 **Cette prime correspond à la puissance** souscrite sur votre contrat.
- 17 **La taxe communale** est perçue pour le compte de votre Commune.
- 18 **Cette redevance** correspond à la **location** du **compteur** et à l'entretien du tableau de comptage EEC.
- 19 **Montant** de votre facture à régler.